ANNEXE I - Onglet 1

LIMITES DE VITESSE - PÉRIODES DÉTERMINÉES
RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

NOM DE LA RUE	DE:	À:	VITESSE	HEURES D'OPÉRATION				EXCEPTIONS
				De:	À:	Du:	Au:	
Bar-le-Duc, rue de	avenue Duchesneau	rue du Grand-Voyer	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Charles-Albanel, rue	Limite sud du lot 169 4629 (1142, rue Charles-Albanel	avenue Robert-L.-Séguin	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Compagnons, avenue des	Limite sud du lot 166 1547 (3570 à 3590, avenue des Compagnons)	rue Laudance	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Duchesneau, avenue	Limite nord du lot # 422 3114 (995, avenue Duchesneau)	rue de Bar-le-Duc	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Église, route de l'	Limite nord du lot 201 3646 (1524, route de l'Église)	1553, route de l'Église	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Notre-Dame, avenue	rue de l'Étincelle	rue Falardeau	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	À l'exception des dates et mois suivants : août, 7, 25 septembre, 12, 23 octobre, 19, 20 novembre, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4 janvier, 12 février, 1er, 2, 3, 4, 5 mars, 2, 5, 26 avril, 21, 24 mai, 24, 25, 28, 29, 30 juin, juillet
Promenade-des-Sœurs, rue de la	Limite nord du lot # 140 6876 (4578, rue de la Promenade-des-Soeurs)	Limite est du lot # 140 7142 (4675, rue de la Promenade-des-Soeurs)	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Provancher, rue	1487, rue Provancher	1440, rue Provancher	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	À l'exception des dates et mois suivants : août, 7, 25 septembre, 12, 23 octobre, 19, 20 novembre, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4 janvier, 12 février, 1er, 2, 3, 4, 5 mars, 2, 5, 26 avril, 21, 24 mai, 24, 25, 28, 29, 30 juin, juillet
Robert-L.-Séguin, avenue	rue Charles-Albanel	rue du Capitaine-Bernier	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ INTELLIGENTE

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE

R.C.A.3V.Q. 144
ANNEXE I

LIMITE DE VITESSE RÉSEAU LOCAL

Limite de vitesse prescrite

- 70 km/h
- 60 km/h
- 50 km/h
- 40 km/h
- 30 km/h
- 20 km/h
- Vitesse à périodes déterminées (Référence annexe I - Onglet 1)

ÉCHELLE : 1:18 037

ORDONNANCE: O-587